

1/ Se former dans la durée

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

Une évaluation préalable
Une formation théorique
Un examen théorique
Une formation pratique (20h de cours minimum)

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Un rendez-vous préalable d'une durée minimum de 2h
Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins 3000 km, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite

POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

- Formation accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans et demi ! -

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle
La conduite accompagnée garantie une meilleure sécurité

3/ Les avantages

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

ASSURANCE

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1ère année diminuée de 50%
- Suppression de la surprime la 2ème année si l'élève n'a occasionné aucun accident

Bon à savoir

DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation